



NOTE D'INFORMATION AUX FIDELES DU DIOCESE DE SENS & AUXERRE

Communiqué n° 8 - 31 mars 2020 + Hervé GIRAUD

Parce que nous sommes déjà ressuscités avec le Christ...

Nous allons célébrer Pâques au terme d'un carême marqué par l'épreuve d'une pandémie planétaire et dans les rigueurs d'un confinement qu'il est essentiel d'observer dans l'intérêt du bien commun. Certes, nos esprits et nos coeurs sont contraints par l'inquiétude et la compassion devant une situation qui doit d'abord provoquer à la solidarité. Mais cette situation n'enlève rien à cette célébration essentielle de la foi chrétienne.

En effet, il ne s'agit pas simplement de liturgie, de calendrier, ni de rite. La résurrection n'est pas une « happy end » : nous n'attendrons pas la fin de cette période, aussi difficile soit-elle, pour vivre en « ressuscités », sinon nous attendrions la fin des temps pour fêter Pâques. En ces temps, très durs pour certains, comme en tout trouble grave qui marque la vie des hommes et des femmes, pensons notamment à la Syrie, à l'Irak, au Soudan... il nous faut déjà être « ressuscités avec le Christ » (Col 3,1). Le cortège des maladies cruelles, des accidents dramatiques, des victimes de famines ou de guerres accompagne l'humanité depuis toujours, sans que ces épreuves aient jamais empêché d'annoncer la résurrection du crucifié et surtout d'en vivre.

Car, fondamentalement, Pâques ne fait pas oublier la Croix ou la mort ou les épreuves. La résurrection rend même la croix plus ténèbreuse : « Il a donc fallu que Dieu en passe par là... ? » Insondable mystère ! Il nous faut d'abord croire que la résurrection habite la Croix, que la vie habite le crucifié. Sa nuit est déjà « lumière de midi ». La résurrection habite et même précède la mort. La célébration pascale n'est pas un alléluia qui oublie les croix vécues, un chant d'allégresse qui étouffe les cris de douleur de l'humanité.

Il faut célébrer cette fête de Pâques en ces jours qui l'ont préparée, dans les conditions contingentes de notre monde traumatisé, car ce n'est pas seulement fêter la victoire sur le Mal et la mort, c'est être invité à compatir toujours mieux aux souffrances actuelles. Différer la célébration de Pâques ce serait reporter l'espérance qui nous anime quand nous devenons des prochains de tant de souffrances, d'isolements, de fragilités, de précarités. Fêter Pâques en son temps, c'est rendre manifeste le temps de l'Esprit, qui habite le nôtre, le temps de ce monde. Dans le temps pascal, chaque jour célèbre le Christ ressuscité qui monte vers son Père et le prie de nous envoyer son Esprit. Si nous pouvons, comme nous l'espérons, célébrer les sacrements de l'initiation chrétienne des catéchumènes à la vigile de Pentecôte, nous manifesterons alors tout ce que nous n'aurons pas pu vivre visiblement à Pâques. Dans le temps de Dieu, Pâques et Pentecôte ne forment qu'un seul jour ! Les fêtes de Pâques seront toujours célébrées par l'Église dans toute sa catholicité et au juste moment : ces conditions qui nous sont aujourd'hui imposées nous rappellent qu'il y a toujours des frères ou des sœurs qui souffrent auprès ou loin de nous, et nous provoquent à mieux comprendre, à cette mesure, le sens d'une véritable communion.

+ Hervé GIRAUD
Archevêque de Sens-Auxerre

Rappel général

« *Les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion en leur sein est interdit à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 20 personnes.* » (J.O. décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, dans le cadre de l'urgence sanitaire)

Jusqu'à nouvel ordre, **aucune messe** (dominicale, de semaine, de funérailles...etc.) **avec une assemblée**, de quelque taille qu'elle soit, **ne doit être célébrée**.

Conformément aux recommandations sanitaires pour la France (gestes barrières, distance supérieure à 1 mètre et moins de 20 personnes) et en cohérence avec le décret donné le 25 mars par la congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements, on évitera de créer d'autres groupes de concélébration que ceux déjà réunis depuis le début du confinement (prêtres d'une même communauté sacerdotale, religieuse ou monastique).

Semaine Sainte

Les directives romaines comme les recommandations de la Conférence des Évêques de France permettent d'orienter quelques **consignes** et **suggestions** pour la Semaine Sainte.

De manière générale, « *l'évêque et les Prêtres célébreront les rites de la Semaine Sainte sans la présence du peuple et dans un endroit approprié, en évitant la concélébration. Les fidèles seront informés de l'heure du début des célébrations afin de pouvoir s'unir en prière dans leurs propres maisons.* » On pourra conserver les sonneries des cloches indiquant le début des célébrations.

Chaque paroisse pourra suivre ces consignes et compléter ces suggestions.

* Pour quelques **idées** communes : <https://www.yonne.catholique.fr/restons-ensemble>

* Pour des **prédications** :

Carême à domicile : <https://www.yonne.catholique.fr/sens-et-environs>

Fil de communauté : <https://www.yonne.catholique.fr/paroisse-saint-germain-auxerre/la-vie-paroissiale/fil-de-communaute-en-temps-de-preuve>

Un jour, une prière : <https://www.yonne.catholique.fr/saint-edme-serein>

* Pour les **enfants** :

Les derniers jours de Jésus : <https://www.youtube.com/watch?v=OnhygwflUDo>

La Semaine Sainte, éveil à la foi : <https://www.youtube.com/watch?v=-4YjBoCnz1V0&t=40s>

Le chemin de croix pour les enfants : <https://www.youtube.com/watch?v=VRk-uD7Vfw&t=357s>

Idées pour enfants et ados : <https://www.yonne.catholique.fr/paf/actualites/confinements-propositions-pour-enfant-et-ados>

Pardon, réconciliation, confession

Confesser ses péchés à un prêtre devient difficile ou impossible. Nous sommes donc dans le cas d'une **impossibilité majeure**. Nous pouvons parler avec Dieu et lui **demandez pardon de tout notre cœur** : on obtient ainsi le pardon des péchés véniels. Il est possible à chacun d'avoir un temps pénitentiel à la maison, par un geste de réconciliation, en priant par exemple le **Notre Père** : « Pardonne-nous nos offenses... ». Enfin, la promesse faite à Dieu de se confesser dès que nous le pourrons obtient *déjà* le pardon des péchés graves.

Dimanche des Rameaux

La distribution et la bénédiction des rameaux étant impossibles du fait de l'absence d'assemblée, chaque fidèle pourra trouver un rameau qu'il bénira exceptionnellement cette année lui-même ou en famille avec cette prière : « *Dieu, Notre Père, en cette période d'épidémie qui marque cette année notre Semaine Sainte, daigne bénir ces rameaux que nous portons pour fêter le Christ notre Seigneur : accorde-nous d'entrer dans ton royaume par Jésus le Christ notre Seigneur.* »

Chacun, seul, en famille ou en communauté religieuse, est invité à lire la Passion de notre Seigneur Jésus Christ selon saint Matthieu (Mt 26,14 - 27,66)

Jeudi Saint

Le Missel romain établissant que, « *selon la tradition la plus ancienne de l’Église, le Jeudi saint on ne doit pas célébrer la messe en l’absence de peuple* », la congrégation romaine compétente a « *concédé exceptionnellement à tous les prêtres la faculté de célébrer la Messe dans un endroit approprié, sans la présence du peuple.* »

Les prêtres qui célébreront la messe ce Jeudi Saint le feront à **18h** afin que tous les fidèles s'unissent au Seigneur à la même heure. Chaque fidèle pourra lire l’Évangile du lavement des pieds (Jn 13) et le prolonger par une prière silencieuse. Nous prierons pour tous ceux qui se mettent au service des autres, notamment tous ceux qui rendent actuellement possible la vie de notre pays.

On pourra, selon les usages et les lieux, sonner les cloches au moment du Gloria. L’adoration eucharistique, très liée à la célébration de l’office qui la précède, ne sera proposée qu’aux seuls membres des groupes habituels de célébration réunis depuis le confinement.

Vendredi Saint

Il n'y aura pas de chemin de croix dans nos églises afin d'éviter tout rassemblement.

Un chemin de croix pourra être suivi (cf. le site internet du diocèse) en retenant également l'horaire de **18h**.

Chacun, seul, en famille ou en communauté religieuse, est invité à lire la Passion de notre Seigneur Jésus Christ selon saint Jean (Jn 18,1- 19,42).

La prière universelle comprendra une onzième intention :

- *Prions pour tous les pays touchés par l'épidémie de Coronavirus.*

+ *Dieu éternel et tout-puissant, force de ceux qui espèrent en Toi, regarde avec compassion ceux qui se trouvent, en ces jours, dans une situation de désarroi : nous Te prions pour les malades et pour ceux qui les soignent ; que Tes secours, toujours présents, assistent ceux qui ont besoin de Toi et que Ta grâce accorde aux défunt la vie éternelle que Tu veux offrir à tous. Par Jésus, le Christ notre Seigneur. R/. Amen*

Une inclination peut être faite devant une croix à la maison.

Messe de Pâques

Il est particulièrement conseillé aux fidèles d'écouter ou de regarder une messe retransmise sur France 2, France Culture ou KTO, afin d'être en communion avec l'Église universelle.

Les cloches pourront être sonnées au cours de la matinée de Pâques, pour annoncer la résurrection du Christ.

Messe chrismale

La messe chrismale devrait avoir lieu le **vendredi 22 mai à 18h30** à la cathédrale d'Auxerre.

Pour suivre les offices en direct, en union avec le Pape François qui célèbre à Rome :

Sur KTO

Dimanche des Rameaux et de la Passion : Messe à 11h

Jeudi Saint : Messe de la Cène du Seigneur à 18h

Vendredi Saint : Office de la Passion à 18h / Chemin de croix à 21h

Dimanche de la Résurrection : Messe à 11h suivie de la Bénédiction Urbi et Orbi

Téléphone de l'archevêché
Contact avec l'archevêque

03 86 72 93 93
par mail : herve.giraud57@wanadoo.fr
ou via Twitter : @mgiraud
ou ligne directe 03 86 72 93 81